

10 Juillet 2024

Comité de Projet Projet de rééquipement photovoltaïque Parentis-en-Born

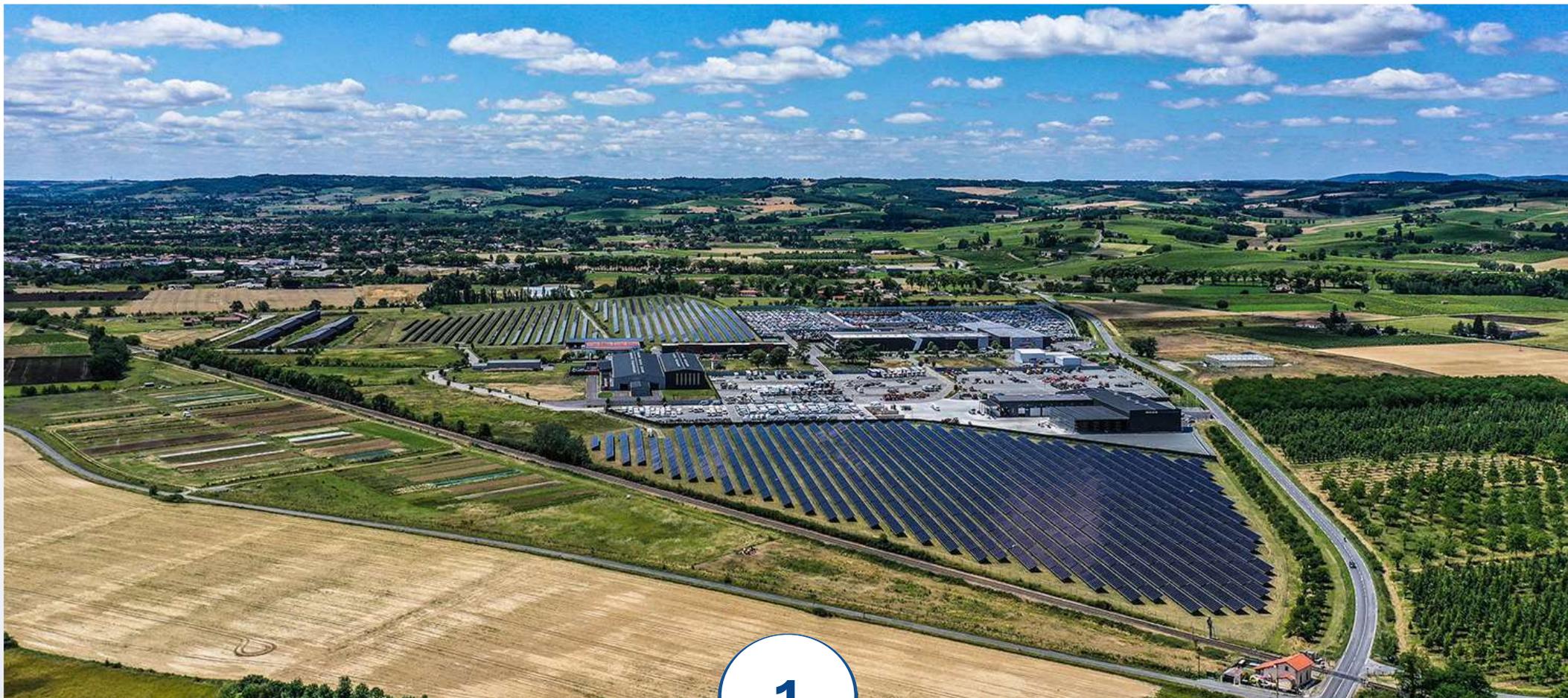
IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



- 01 Loi APER: Comités de Projets
- 02 Présentation de Photosol / Photom
- 03 **Projet de Parentis :**
Présentation et Chiffres clés
- 04 Zoom sur le recyclage
- 05 Conclusion



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***

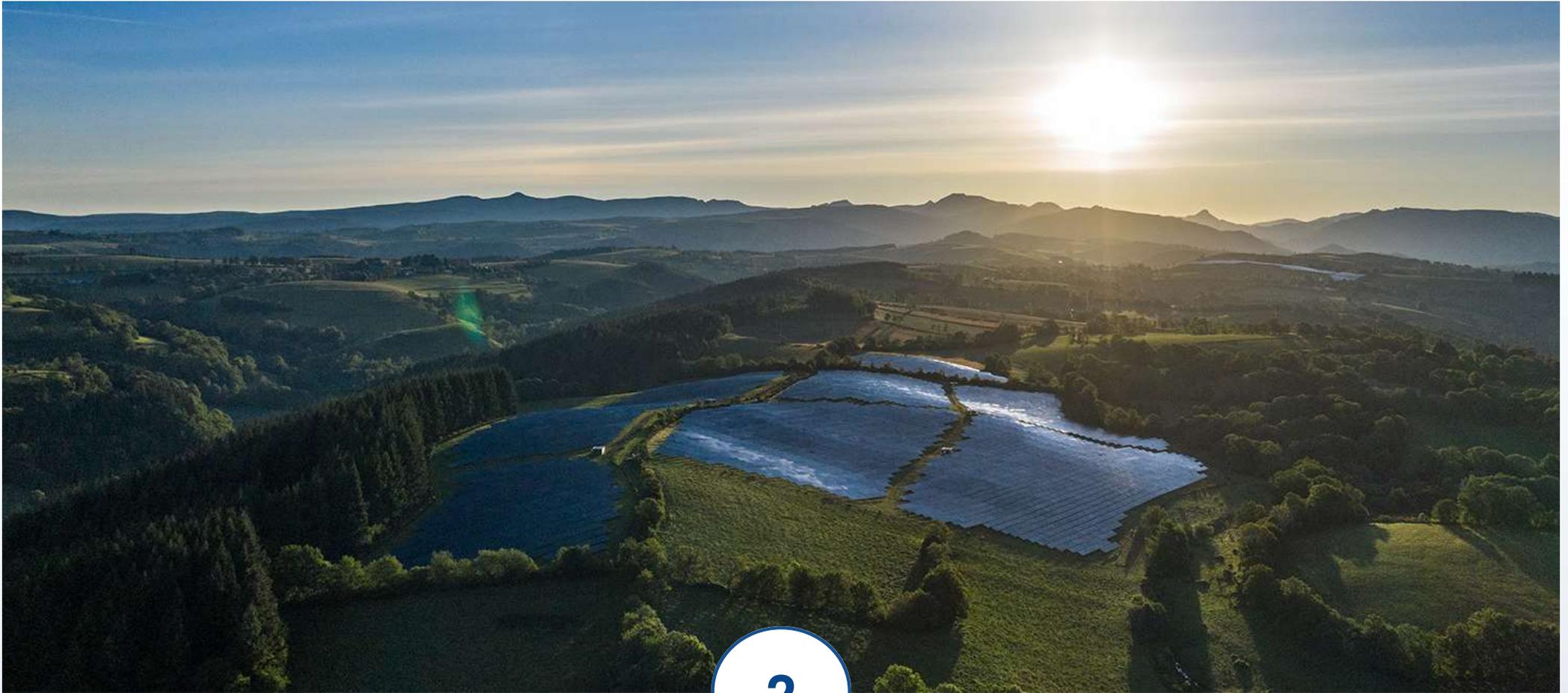
Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol / Photom

PHOTOM : Composition du contrat O&M



Exploitation :

Conduite / Ingénierie

Espace Vert

Contrôle réglementaire

Nettoyage de panneaux



Maintenance

Préventive

Curative / Corrective

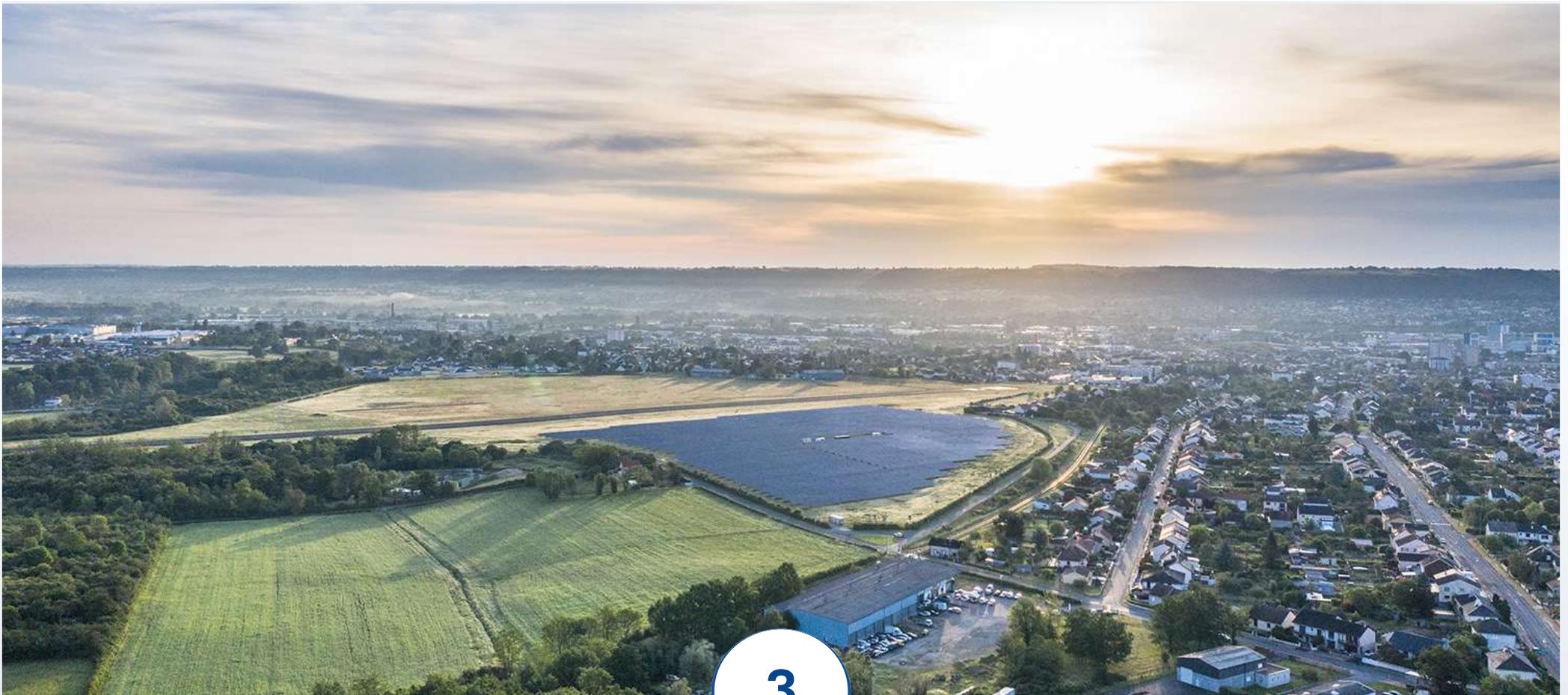
Ex MRA – Remplacement de pièces (Onduleurs, Panneaux, SCADA)



OPC

Assurer la coordination et le suivi « terrain »

Garantir la sécurité et la qualité



3

Le projet de Parentis-en-Born

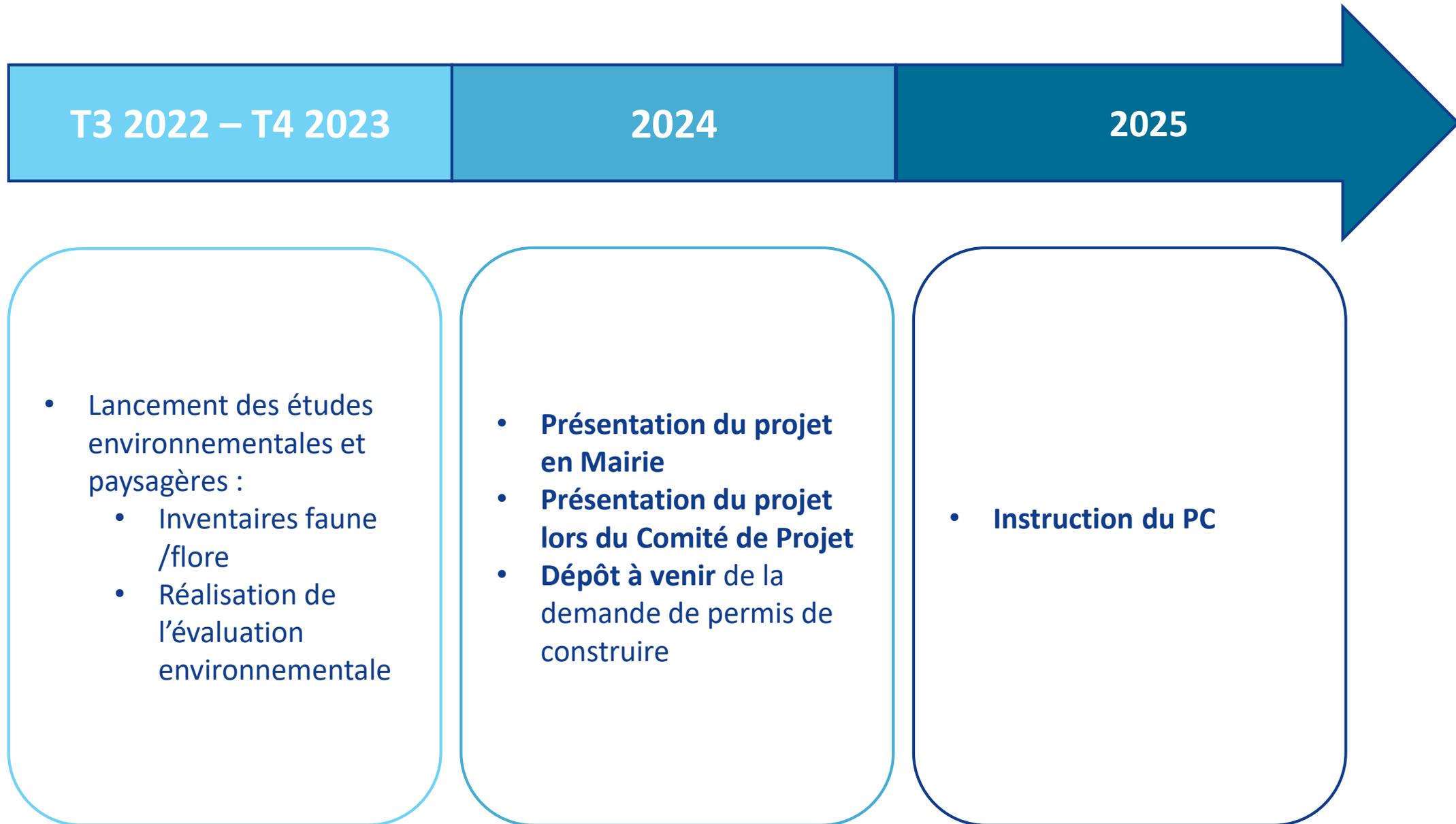
Contexte de rééquipement



1^{er} parc photovoltaïque installé dans le sud-ouest par PHOTOSOL avec une hétérogénéité de fabrication de panneaux.

	Problème de Performance	Qualité de facture des Panneaux	Qualité de facture de la Structure	<i>Commentaires</i>
Parentis	✓	✓ (Avaincis)	✓	Discussion en cours avec Avaincis
Solution Technique	Repowering des sites (démantèlement et reconstruction).			

Les grandes étapes de développement du projet



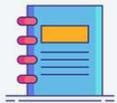
Les caractéristiques du site de Parentis-en-Born



Surface d'études : **31,5 ha**



Nature : **Auph, en zone d'accélération**



Document d'urbanisme : **PLU 2013**



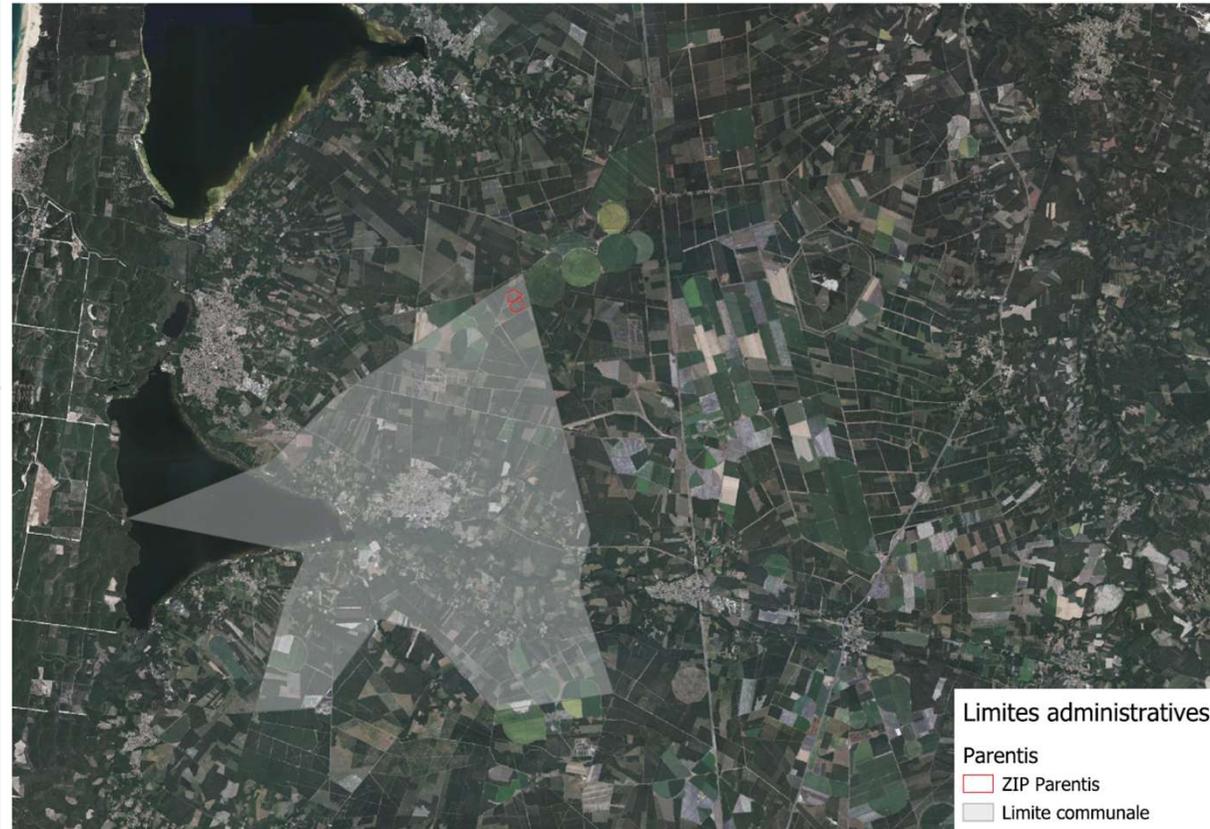
Calendrier du projet :

- ✓ **Dépôt du PC : T3 2024**
- ✓ **Instruction du PC : de 12 à 18 mois**



Localisation :

Au nord de la commune de Parentis
(Coordonnées GPS : 44.415038, -1.032684)



Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

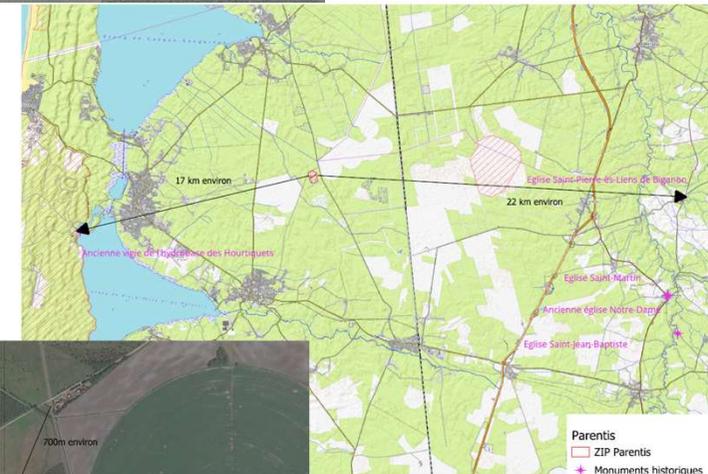
Existence d'une topographie favorable au projet

Possibilité d'un raccordement au réseau électrique suffisamment proche (Poste Source de Parentis)

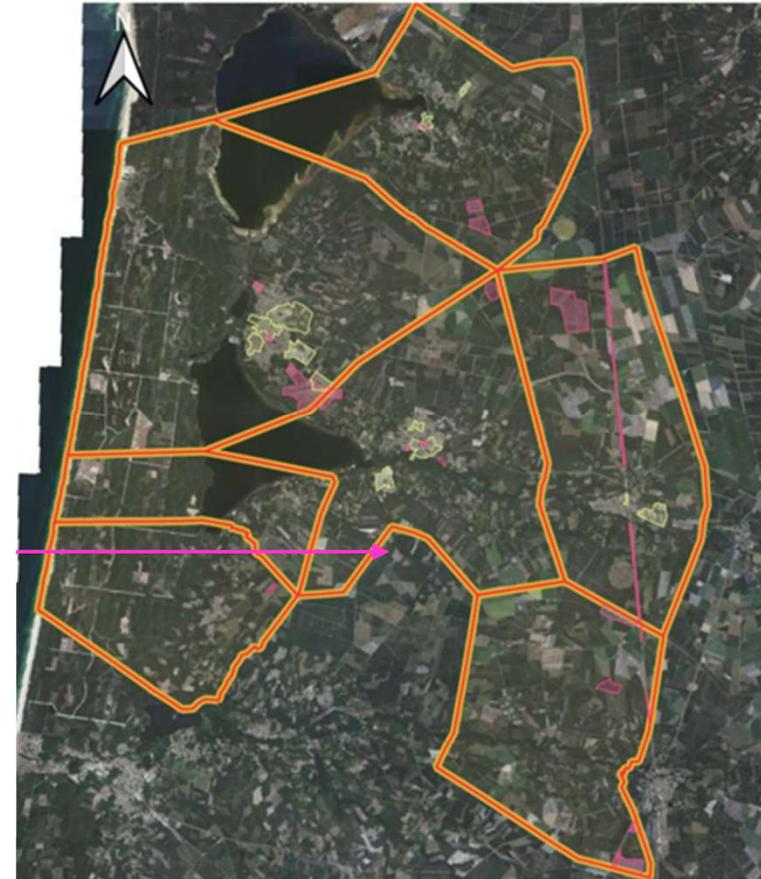
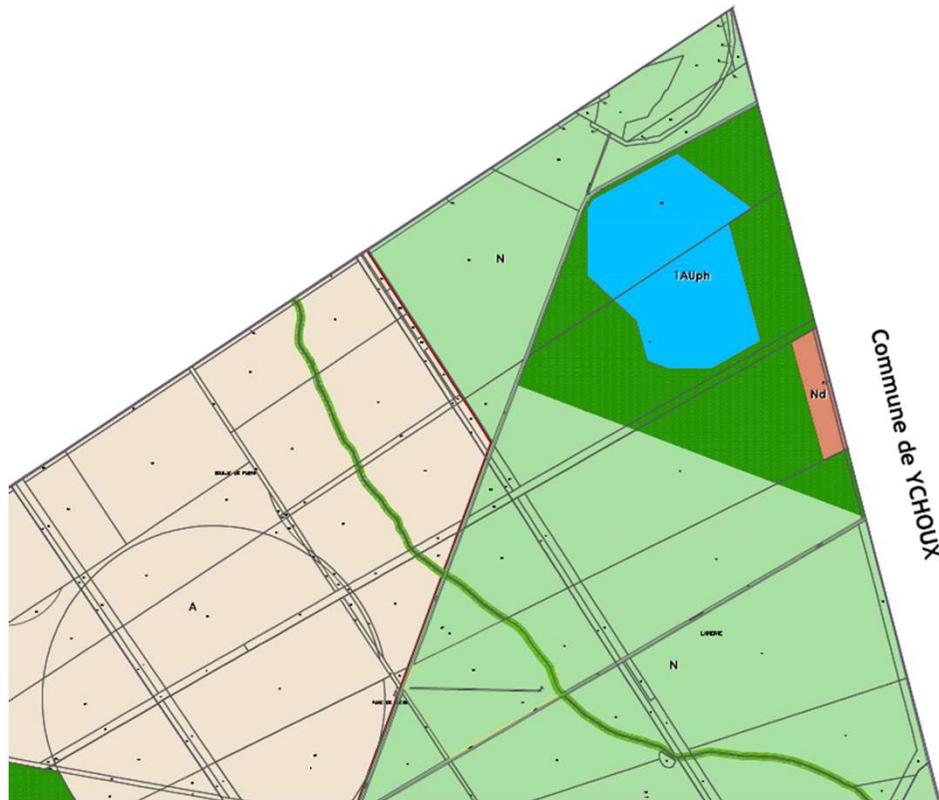
Quasi-absence de sensibilité paysagère

Le document d'urbanisme classe les terrains en **1AUph** Le règlement du PLU autorise les occupations et utilisations du sol suivantes sous réserve qu'elles ne génèrent pas de nuisances pour le voisinage :

« Les constructions et installations à condition qu'elles soient nécessaires à l'exploitation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés au sol et à leur raccordement au réseau électrique »



Un zonage compatible avec le projet



Synthèse des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) Communauté de communes des Grands Lacs

- Limites des communes
- Zone d'Accélération des ENR par typologie de définition :
 - Chaleur
 - Eolien
 - Photovoltaïque au sol
 - création
 - renouvellement
 - ombrières
 - Photovoltaïque en toiture

Auteur :
Communauté des communes des Grands Lacs, Septembre 2023
Pôle environnement et transition écologique

◆ Document d'urbanisme : PLU de Parentis (2013)

◆ Zonage AUph

Le règlement du PLU autorise les occupations et utilisations du sol suivantes sous réserve qu'elles ne génèrent pas de nuisances pour le voisinage :

« Les constructions et installations à condition qu'elles soient nécessaires à l'exploitation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés au sol et à leur raccordement au réseau électrique »

◆ Zone placée en **zone d'accélération** par la communauté de communes des Grands Lacs

Les enjeux écologiques du site de Parentis



Zonages de protection : **en dehors de ZNIEFF.**



Natura 2000 : **en dehors de toute Natura 2000.**



Inventaire du terrain : **Cera – été 2022 à été 2023**



Enjeux flore – habitat : **Des enjeux nuls à très forts**



Enjeux Zones Humides : **à l'écart de la trame bleue**



Enjeux Faune : **présence de l'alouette Lulu, du fadet des laïches**



Des enjeux nuls à forts.

Les enjeux forts se concentrent sur les habitats au niveau des fossés (molinie, rossolis intermédiaire). Il est à noter la présence d'espèce d'oiseaux à enjeu (alouette Lulu) dans le parc; la période de nidification sera à éviter lors des travaux.

Les enjeux paysagers du site de Parentis-en-Born



Monuments historiques : **Ancienne vigie de l'hydrobase des Hourtiquets à 14 km**



Distance aux habitations : **env. 600 m de l'habitation la plus proche**

Les principales évolutions du projet



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE ACTUELLE

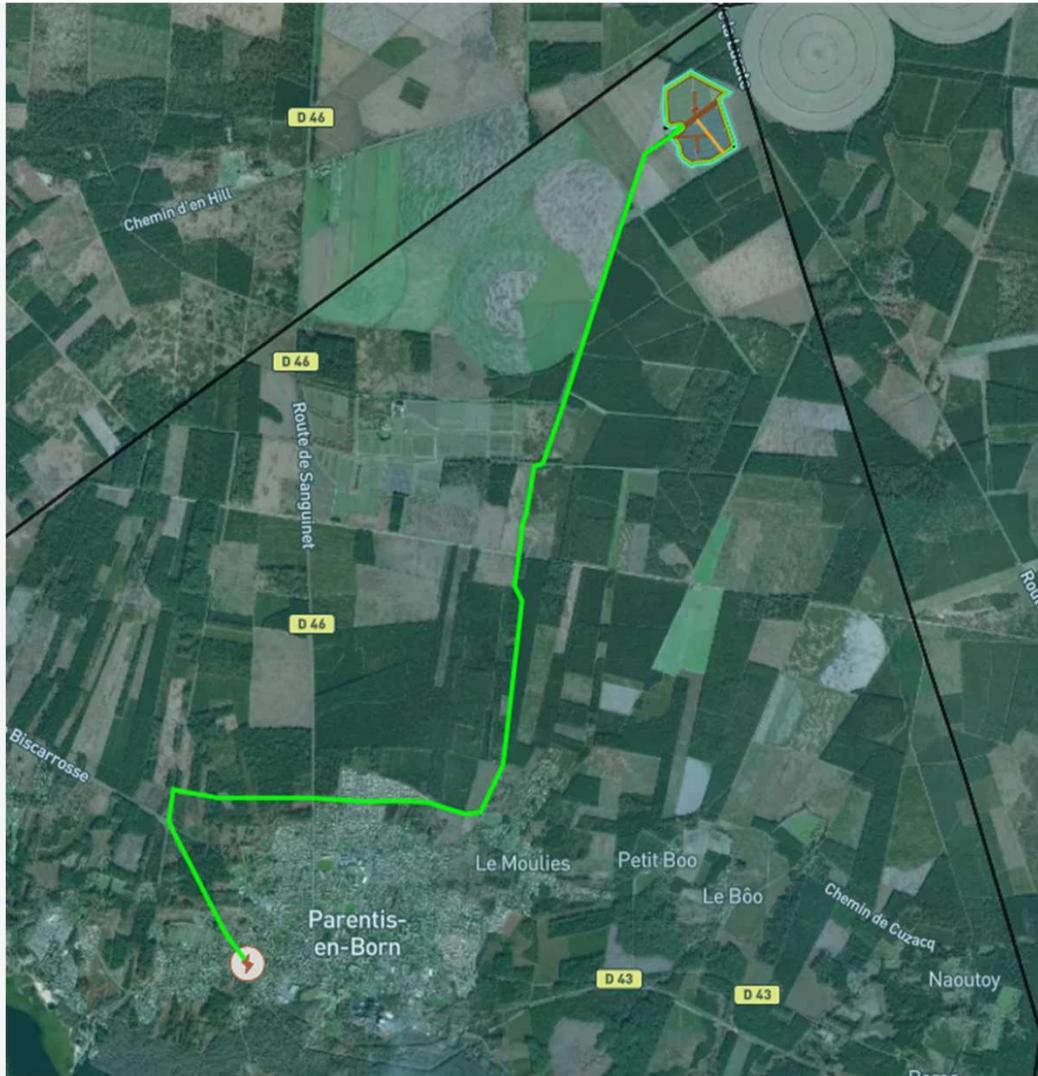
- ◆ Surface clôturée : 31,5 ha
- ◆ Puissance : 12 MWc
- ◆ EIR : 6,65 m
- ◆ Point bas : 0,50 m
- ◆ Production électrique : 15 GWh/an
- ◆ Equivalent à la consommation de 6900 personnes
soit le nombre d'habitants de Parentis



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA FUTURE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

- ◆ Surface clôturée : 28,8 ha Pas de consommation NAF supplémentaire
- ◆ Puissance : 36 MWc
- ◆ EIR : 3m/4m
- ◆ Point Bas : 1,10 m Amélioration biodiversité et gestion agricole (pâturage ovin)
- ◆ Production électrique : 45 GWh/an
- ◆ Equivalent à la consommation de 20 550 personnes soit plus de
3 fois le nombre d'habitants de Parentis

Le raccordement envisagé



Poste source envisagé : **Parentis**



Distance du poste source : **environ 10 km**

- *Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS.*

-

Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **104 600 €/an***



Nombre d'emplois mobilisés : **87**



Production estimée du parc: **45 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 20 550 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **22 000 tCo2/an**



Coût estimatif du projet : entre **25 et 35 millions** d'euros

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de 36 MWc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

52 300€/an

Dont 48000 €/an IFER

COMMUNE

23 500 €/an

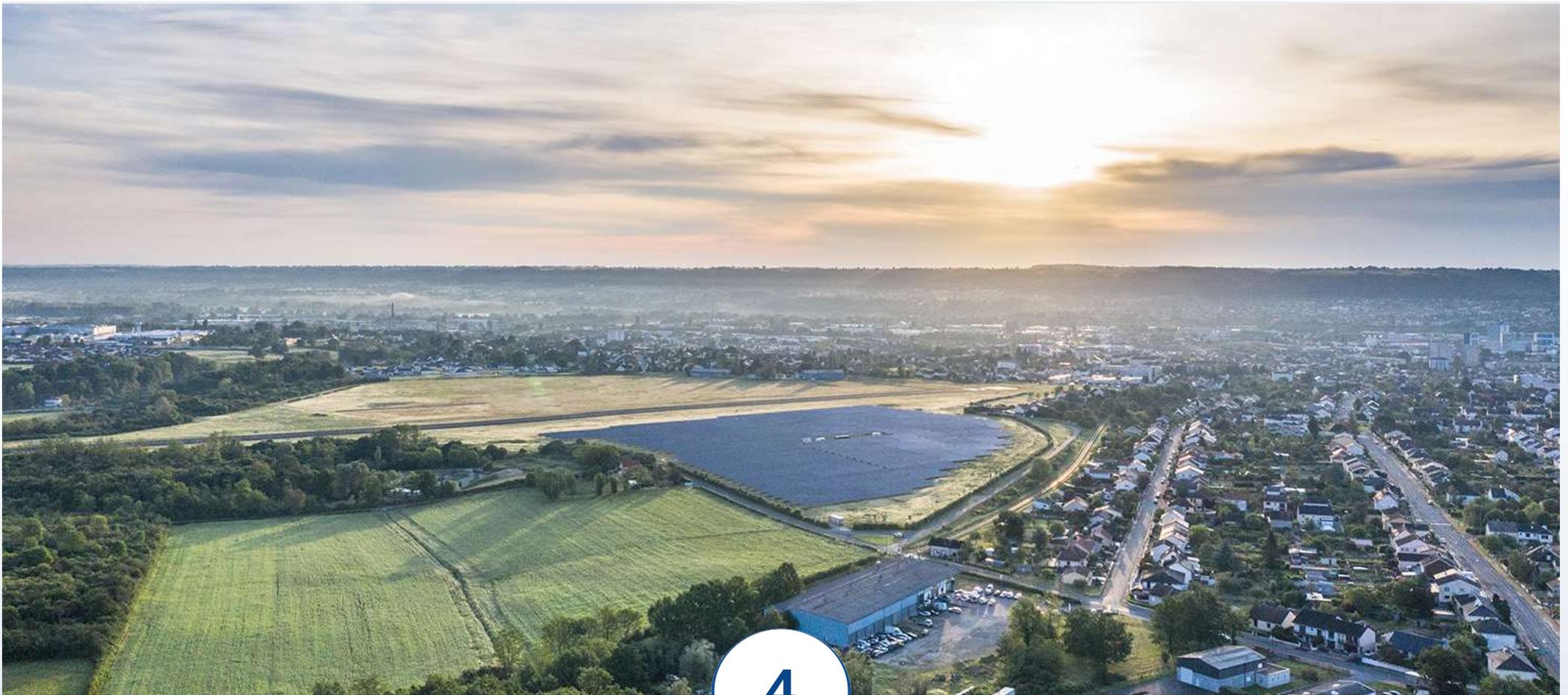
Dont 19200 €/an d'IFER

DÉPARTEMENT

28 800 €/an

IFER

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

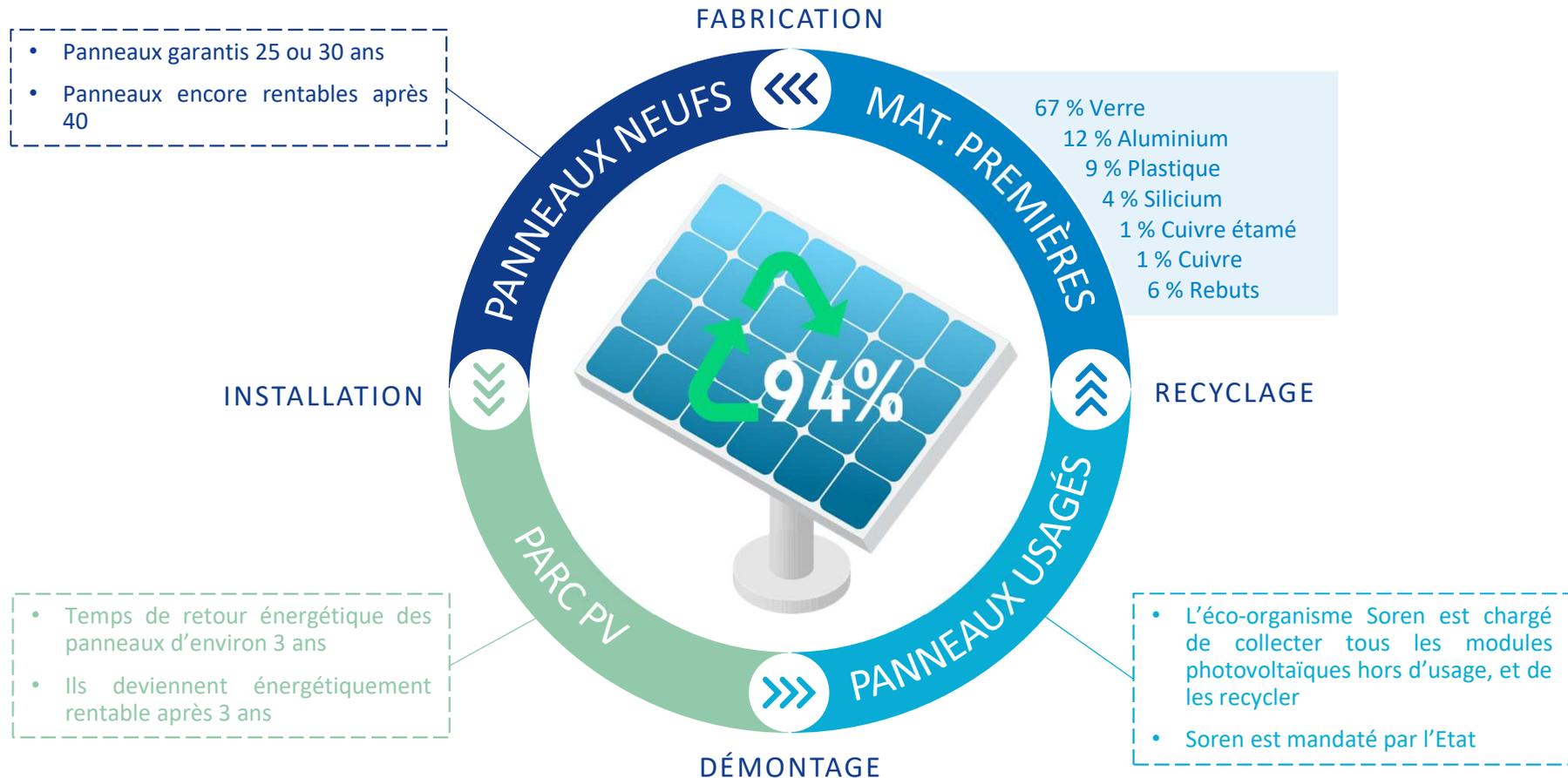


4

Zoom sur le recyclage

Le recyclage des panneaux

Quel cycle de vie pour un panneau solaire ?

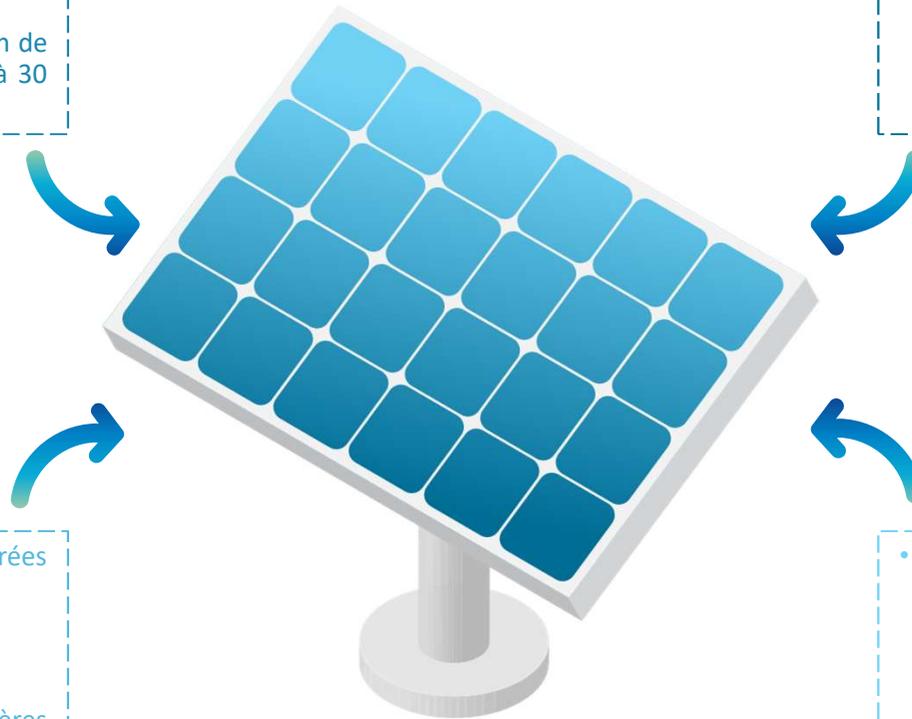


Source : <https://www.soren.eco/re-traitement-panneaux-solaires-photovoltaïques/#:~:text=9%20%25%20de%20la%20composition%20moyenne,afin%20d'%C3%AAtre%20valoris%C3%A9e%20%C3%A9nerg%C3%A9tiquement.>

Phase de démantèlement et de recyclage

- À la fin de l'exploitation, Photosol procède au démantèlement du parc à ses frais puis à la remise en état du site
 - Garantie financière : provision de 5000€/Mw des années 26 à 30 soit 800 000€ pour Anthien

- Eco-participation versée dès l'achat des panneaux entre 0,70€HT et 1,57€HT en fonction du poids et du cadre
- Méthode de recyclage :
 - Le broyage
 - La délamination



- Structures porteuses en acier récupérées être réutilisées par la filière
- Câbles en cuivre ou en aluminium
- Panneaux en verre, aluminium, polymères et silice principalement
- Recyclage des postes électriques soumis à la réglementation DEEE de 2006 en place à l'échelle européenne

- Localisation des centres de traitement :
 - Halluin dans le Nord
 - Saint-Loubès dans la Gironde
 - Portet-sur-Garonne dans la Haute-Garonne

Source : <https://www.soren.eco/>

Eco-participation par module acheté

- ◆ Elle est due à la date de mise en marché d'un équipement neuf et finance filière de collecte et de recyclage des panneaux photovoltaïques usagés. C'est l'un des indicateurs la conformité des metteurs sur le marché français avec la réglementation DEEE. Le montant est fixé dans le barème et ne peut faire l'objet d'aucune marge ou réfaction.

PV.1 – Modules photovoltaïques mono et poly cristallins (cSi)

Par équipement	Module avec cadre en aluminium		Module sans cadre en aluminium	
Tranche de poids	Montant (HT)	Référence	Montant (HT)	Référence
Moins de 1kg exclu	0,02€	PV.11101	0,03€	PV.11201
De 1 kg à 10 kg exclu	0,16€	PV.11102	0,28€	PV.11202
De 10 kg à 20 kg exclu	0,36€	PV.11103	0,63€	PV.11203
De 20 kg à 30 kg exclu	0,50€	PV.11104	0,87€	PV.11204
De 30 kg à 40 kg exclu	0,70€	PV.11105	1,22€	PV.11205
De 40 kg à 50 kg exclu	0,90€	PV.11106	1,57€	PV.11206
<i>Par tranche de 10 kg supplémentaire entamée</i>	<i>0,20€</i>		<i>0,35€</i>	

Barème applicable à toutes les ventes effectuées à partir du 1er janvier 2020.

Source : <https://www.soren.eco/bareme-eco-participations-contributions/>

la réception et le pré-démantèlement

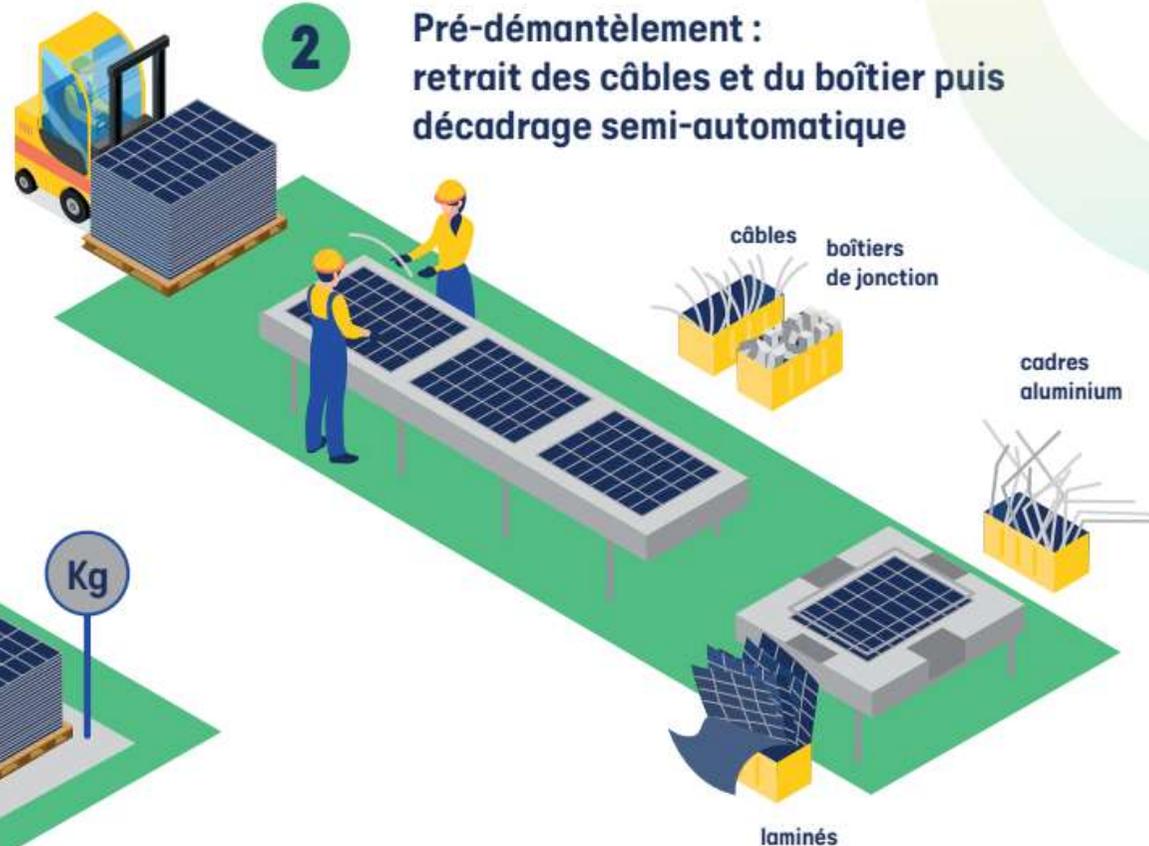
1

Réception et dépalettisation des panneaux sur le centre de traitement

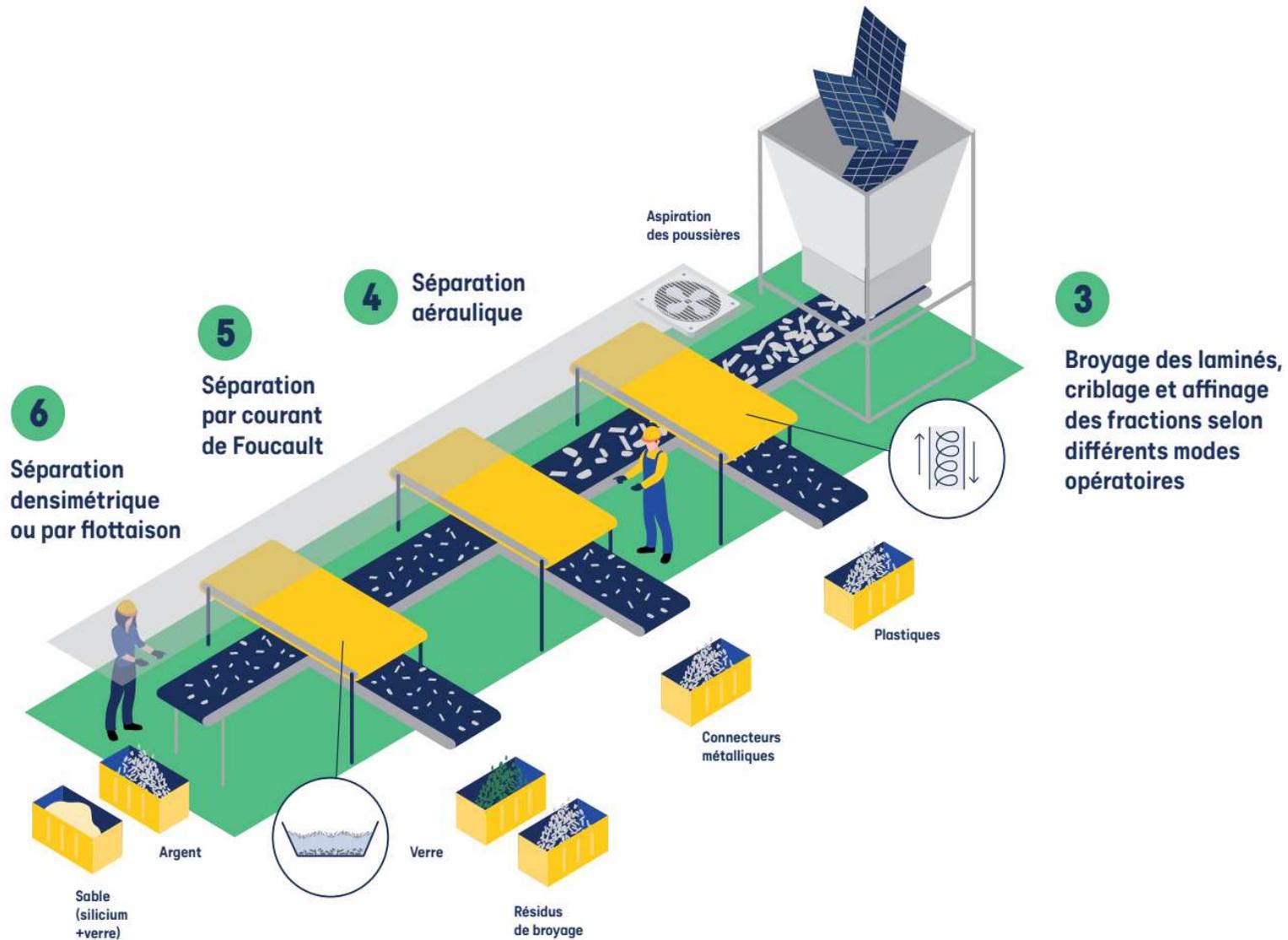


2

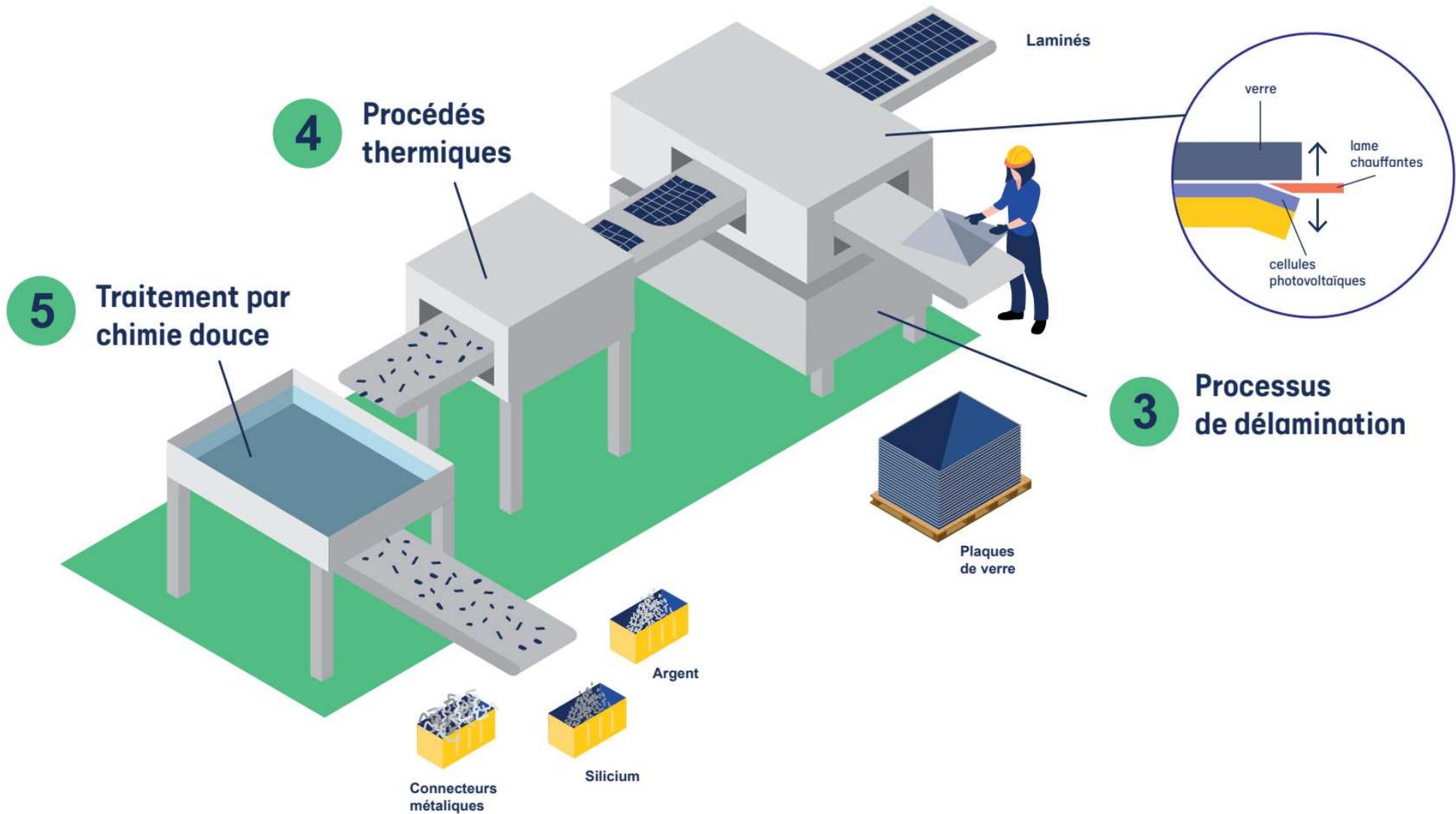
Pré-démantèlement : retrait des câbles et du boîtier puis décadrage semi-automatique



Recyclage des panneaux photovoltaïques par broyage



Recyclage des panneaux photovoltaïques par délamination



En synthèse



Un projet compatible avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain dédié aux énergies renouvelables.**



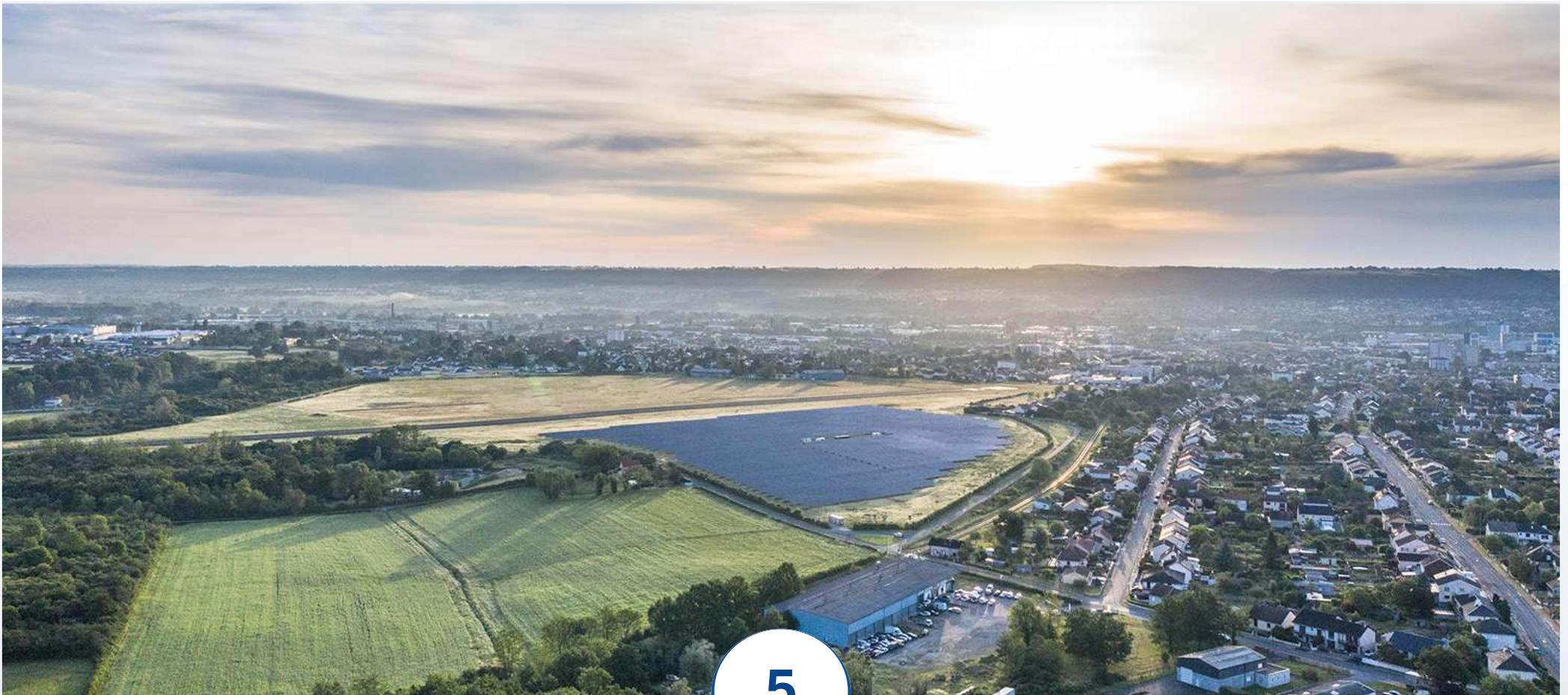
Un **évitement des zones environnementales sensibles**



Des **retombées économiques pour la commune de Parentis, la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet



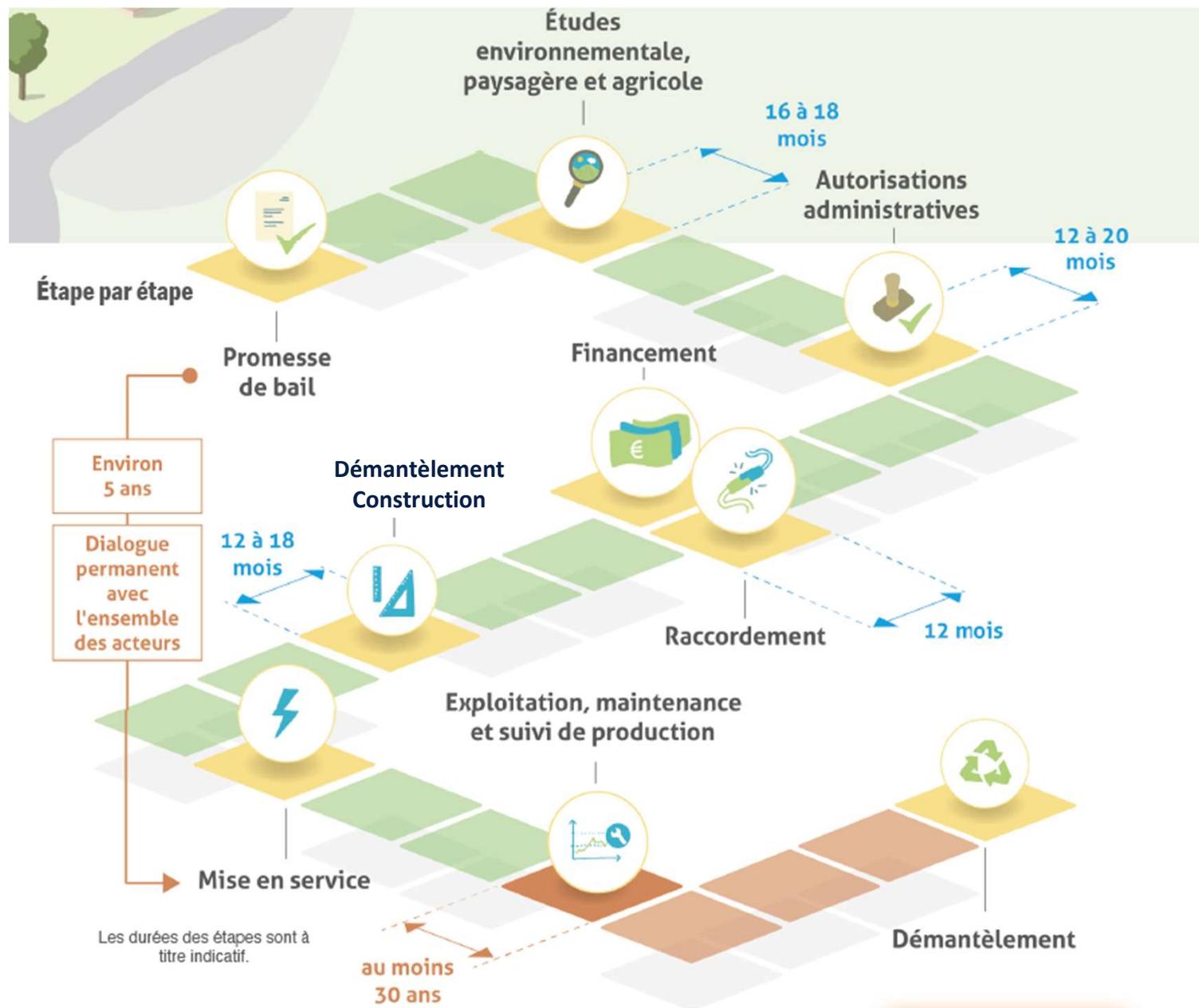
26,7 MVA injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 20 500 personnes**



5

Conclusion

Et la suite ?



Et la suite?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

Merci pour votre attention

Lydie RIVIERE

Cheffe de projets développement

06 82 77 03 52

Lydie.riviere@photosol.fr

Bénédicte DULUC

**Responsable affaires territoriales
et concertation Nouvelle-
Aquitaine**

06 81 67 60 42

Benedicte.duluc@photosol.fr

Cyril COLOMBIER

Responsable exploitation

07 48 14 79 94

Cyril.colombier@photom-
services.fr